



*Extraits des archives de la commune*

## **Maison de commune et laiterie**

**1695** A Moïse Diday pour son poêle pour tenir l'école.

**1709** Salaire du maître d'école 20 florins pour son jardin.

**1799** La pension (annuel) au régent 42 florins.

**1804**

La fromagerie est louée 19,15 fr.

**1805** On paie quelques sous aux grands garçons vu leur bonne conduite. Payé pour passer en couleur une fenêtre d'école.

**1806** Livré au petit régent 5 Fr 2 batz. Payé le régent en argent 64 Louis.

**1809** La maison de commune comprend une classe, un logement pour le régent, un logement pour les pauvres, une chambre pour la Municipalité.

**1810** Prix en argent aux écoliers 13 fr.

**1815**

Permission est donnée au régent d'établir un petit jardin à côté de la maison de commune, depuis le mur jusqu'à la fontaine de Monsieur Cochand.

**1817**

Le conseil a décidé de faire une fromagerie aux frais de la commune, sur le ruisseau appuyant le mur du jardin de Monsieur Cochand. Elle doit être prête pour le 25 mars. Un bail est signé avec les maçons et les charpentiers.

**1818**

Maître Margot s'est engagé à fournir sable, pierres et matériaux nécessaires à la construction de la fromagerie.

La municipalité a fait construire une fromagerie. Les différents frais sont mentionnés : maçons Margot 190-fr. 3000 tuiles 72-fr. une serrure pour le galetas, 12 planches pour des tablars à fromages, coût total pour la commune 342-fr.

**1820**

Première location de la société : 16-fr.

**1821**

Achat d'une chaudière 121-fr. 15 baignoires et divers 34-fr.

La municipalité a décidé de mettre sur les comptes de l'année, le remboursement aux particuliers qui ont acheté des meubles pour la fromagerie.

**1827**

La commune admet la proposition de faire la fromagerie au plein pied de la maison de commune.

**1828** 21 fév. Autorisation donnée à la Municipalité d'agrandir la maison de commune. Le bâtiment sera élargi de 22 pieds (environ 7 m.).

**1829**

Il y a aussi des frais pour le plafond de la fromagerie. Le pasteur Rochat prête 1'000.- à 4 % pour la construction.

La municipalité est autorisée à emprunter 400.- supplémentaires pour terminer les travaux.

**1838**

La fromagerie fut équipée d'une chaudière, d'un bassin de baignolets (récipient pour mettre le lait à écrémer). Elle payait une location.

*Remarques : deux fromageries ont été construites ou aménagées entre 1818 et 1829. La première en 1818 dans quel lieu ? la deuxième dans la maison de commune en 1829 ?*

**1848**

La commune paie 30-fr. pour faire réparer la machine à coudre de l'école.

**1852**

Pour le local de la laiterie, encaissé 27,76 fr. Pour le plantage du champ du bois 1,74 fr.

A Jacques Vallotton pour amener une pierre pour défendre d'enrayer sur Ouchéraz : 1,50 fr.

**1855**

La commune paie des ouvriers pour creuser la chambre à fromage.

Location de la fromagerie .60-fr.

**1862**

Location de la fromagerie : 60-fr.

**1874**

La société de fromagerie demande l'autorisation de construire une porcherie et demande du bois de construction. Admis pour 450 pieds de sapin et 97 de chêne.

**1877**

Inscription au cadastre : fromagerie, étable à porcs et bûcher 4'400-fr. (*pas de mention d'un appartement*)

**1885**

La commune avait prêté 500-fr. au jeune Gustave Truan pour faire ses études en 1881-1883. En 1885 il est instituteur à Polliez-Pittet et rembourse 220-fr.

**1896**

La municipalité fait défoncer le terrain acheté à Emile Baudraz, un mur d'enceinte est érigé. (*mur du vieux cimetière*)

**1897**

La société de fromagerie obtient l'autorisation de construire une porcherie et d'agrandir la cave et la chambre à lait. Le bois de construction est cédé gratuitement.

**1955**

4 élèves seront sanctionnés pour avoir dérobé de l'ovomaltine à la cuisine militaire.

**1958**

Les 2 classes d'élèves visiteront une exposition de poules et de lapins qui aura lieu à Orbe.